

COLLEGE JULES FERRY
1, avenue Jules Ferry
BP 38
17260 GEMOZAC

ACTE ADMINISTRATIF
N° C03/2014

A - acte ne relevant pas de l'action éducatrice
B - acte relevant de l'action éducatrice
C - acte budgétaire

Le Conseil d'Administration Convoqué le 06/02/2014
S'est réuni le 20/02/2014 à 18 heures
Nombre de membres composant le conseil : 24
Quorum atteint en début de séance : 17
Nombre de membres présents avec voix délibérative : 17

Après avis de la commission permanente réunie le
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article 2 du décret n°85 du 30 août 1985 modifié)

OBJET précis :

**PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE PROVISOIRE**

CONTENU DE LA DECISION :

*Vu la loi 83-663 modifiée du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions de l'Etat
Vu le décret N°85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement
Vu la circulaire de 31 août 1985 fixant les conditions de mise en place des conseils d'administration et des commissions permanentes
Vu la circulaire du 27 décembre 1985 précisant les compétences, le fonctionnement, le régime juridique des actes, l'organisation financière et comptable des établissements publics locaux d'enseignement
Vu le décret N°90-978 du 31 octobre 1990 modifiant le décret 85-924 du 30 août 1985*

Le service de restauration et d'hébergement a besoin de d'acquérir, de compléter ou de remplacer de petits équipements de cuisine et de vaisselle. (cf devis). Pour cela, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration un prélèvement sur fonds de roulement (fonds de roulement arrêté au 31/12/2013 = 77 407,61 € Fonds de roulement mobilisable = 36 162,05€) :

2 200 € sont nécessaires (cf devis joint)

RESULTATS DU VOTE voix POUR: 17 voix CONTRE:0 ABSTENTIONS:0

La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmise à		Nombre d'exemplaires
A - Acte relatif au fonctionnement de l'établissement * service académique des actes financiers - IA 16 -		1
B - Acte relevant de l'action éducatrice * Monsieur l'Inspecteur d'Académie D.G.F.		1
C - Acte budgétaire		
Accusés de réception en date du: 25/02/2014	* Monsieur le Président du Conseil Général D.C.B.D. * service académique des actes financiers - IA 16 -	1 1
Publié le: 25/03/2014	Fait à Gémozac, le 21/02/2014	
Certifié exécutoire le 25/03/2014	La Présidente du Conseil d'administration	

